



- b) Les assemblages (pivots-axes) ne sont pas vérifiés dans la note de calcul. Ces assemblages devront présenter une résistance suffisante pour transmettre les efforts calculés, notamment :
- la traction maximum dans les haubans latéraux (à 30° par rapport à la vertical) est égale à 890 kg.
- les piquets d'ancre (ou contrepoids) des haubans latéraux doivent résister à un effort d'arrachement (ou soulevtement) d'au moins 1000 kg ($\gamma = 1.3$) combiné à un effort de cisaillement (ou glissement) horizontal de 600 kg.
 - les piquets d'ancre (ou contrepoids) des montants doivent résister à un effort d'arrachement (ou soulevtement) d'au moins 1000 kg ($\gamma = 1.3$) combiné à un effort de cisaillement (glissement) de 500 kg.
- les contreventements des parois verticales et versants en câble diam. 10 mm acier sont acceptables.
- Les points de fixation des câbles doivent reprendre un effort de traction de 600 kg, tenant compte qu'au moins 2 travées sont contreventées dans le hall.
- c) Dans les travées contreventées (min. 2 travées, aux abords du hall et par passe supérieure à 15 m) les traverses de toiture - rives et faîtière sont suivants les montages en profil :
- Montage A : traverses intermédiaires à mi-versants placées parallèlement à la faîtière et aux rives
⇒ Il faut : traverses de rive et faîtière en profil alu diam. 78/3 "type renforcé" (tube diam. 78/3 alu renforcé par un tube intérieur diam. 70 en acier et rendu solidaire).
 - Montage B : traverses intermédiaires placées perpendiculairement à la faîtière et aux rives (à mi-portée)
⇒ Il faut : traverses de rive, faîtière et traverses intermédiaires en profil alu diam. 78/3 (non renforcé).
- d) Important : La structure est calculée pour le cas d'ouvertures uniformément réparties dans chaque paroi, de sorte que pour chaque paroi, le % d'ouvertures est compris entre 0 % et 30% max. Une paroi ne peut être complètement ouverte lorsque les autres ne présentent pas ou peu d'ouvertures.



Contrat géré par : siège d'AUDERGHEM
Avenue André Drouart 27-29 / B-1160 Bruxelles
Tél. : +32(0)2 674.57.11 - Fax : +32(0)2 674.59.69 - E-Mail : brussels@aib-vincotte.be
Personne à contacter : Monsieur TERMOTE
TVA : BE 402.726.875

• Nos coordonnées

Rapport n° : SLO1299000128/1/001
Réf. contrat : 46072/001/990002LO

• Vos coordonnées

Réf. : cde n° 177 MR ROUFOSSÉ
• Données d'intervention
Lieu : AVA

Date : 12/04/1999 + 13 + 14 + 07/06

Effectuée par : Mr. TAMINIAU S./0949

SCHREIBER SA
A l'att. de Messieurs ROUFOSSÉ, SCHREIBER
CHAUSSEE DE LIEGE 52
4710 LONTZEN

RAPPORT

Hall à parois verticales sur charpente en aluminium de 10 m de portée - Hauteur à la faîte de 5 m -
colonnes de 2,5 m de hauteur -

Vérification des notes de calcul de résistance et de stabilité

Table des matières

1. Normes d'application
2. Documents vérifiés
3. Charges de calcul
4. Caractéristiques des matériaux - Contraintes admissibles
5. Conclusion



Mr. Jean R. TERMOTE
Product Manager Design Review

Date : 08/09/1999

Nombr e de pages : 4

Annexe(s) :

Distribution : or. 1

cc.

1. Normes d'application

NBN 1-50 : charpentes en alliage d'aluminium (1968)

NBN B51-001 : charpentes en acier

NBN B03-002/1 : actions du vent sur les constructions

+ recommandations pour structures "type CTS" en France

2. Documents vérifiés

- Note de calcul SA TCDA Stembert - du ~~7 décembre 93~~ + annexe I + annexe 2
"Hall à parois verticales sur charpente en aluminium de 10 m de portée entre appuis" - version non haubanée.

+ complément n°1 du 31/05/99

+ complément n°2 du 15/06/99 - version finale avec haubans

3. Charges de calcul

Suivant recommandations pour structures "type CTS" en France

- poids propre
- neige : charge de 10 kg/m²
- et/ou - vent : q base = 50 kg/m², correspondant à une vitesse limite de service de 100 km/h (installation temporaire ≤ 1 an, suivant NBN B03-002/1).

Note

Le vent à 100 km/h a été considéré comme un cas II de sollicitation dit "vent normal" pour lequel la sécurité vis à vis de la limite élastique des matériaux vaut :

$$\frac{F}{F_{\text{élastique}}} = 1,33 \quad \frac{F}{F_{\text{rupture}}} = 260 \text{ N/mm}^2$$

$$\frac{F}{F_{\text{élastique}}} = 1,50 \quad \frac{F}{F_{\text{rupture}}} = 240 \text{ N/mm}^2$$

4. Caractéristiques des matériaux (données constructeur)

- * Aluminium : Al Mg 1 si CU F 26
 - rupture = 260 N/mm²
 - élastique 0,2 % = 240 N/mm²

Contraintes admissibles :

- en cas I (p. propre + neige) : $\frac{F}{F_{\text{élastique}}} = 113 \text{ N/mm}^2$ (flexion - traction)
 $\frac{F}{F_{\text{élastique}}} = 65 \text{ N/mm}^2$ (cisaillage)

- en cas II (p. propre + vent 50 kg/m²) : = 130 N/mm²
- = 75 N/mm²

On a donc les sécurités suivantes :

	Rupture	Limite élastique
Cas I	2,3	1,7
Cas II	2	1,5

- * Acier : AE 235 (ST 37 ou E 24)
 - rupture = 355 N/mm²
 - élastique = 235 N/mm²

Contraintes admissibles :

- en cas I (p. propre + neige) $\frac{\sigma}{C} = \frac{157}{1,7} = 91$ N/mm² (flexim. traction)

- en cas II (p. propre + vent 50 kg/m²) $\frac{\sigma}{C} = \frac{177}{2} = 88,5$ N/mm²

on a donc les sécurités suivantes :

	Rupture	Limite élastique
Cas I	2,2	1,5
Cas II	2	1,33

5. Conclusion

Nous pouvons donner un avis favorable sur le dimensionnement de la structure portante principale du hall sur charpente en aluminium de 10 m de portée en version haubanée. (avec câble d'entrait + haubans latéraux à chaque portique) pour les sollicitations "limite de service" de 10 kg/m² de neige et/ou un vent maximum de 100 km/h correspondant à une pression dynamique de base de 50 kg/m², en installation temporaire.

NOTE

- Les portiques sont construits en profil à gorges en aluminium section 126/75 mm renforcés par un tube en acier 73x6x3 mm, dans les angles montants/versants et à la faîte sur 2x500 mm (suivant croquis p.3 note de calcul du 07/12/93).